



Faux et usage de faux entête d'etablissement

Par **dsra**, le **10/05/2008** à **16:31**

Je suis infirmière en gériatrie. J'aurais besoin d'un conseil voir de votre position professionnel en tant que juriste.

Je vous explique mon problème, Je suis infirmière depuis 2006, j'exerce en maison de retraite, car m'occuper de personnes âgées c'est mon crédo. Je suis quelqu'un de juste et j'aime que les choses soient faites dans le respect de la dignité des personnes.

En janvier 2007, après quelques mois sabbatiques et court passage dans une maison de retraite où le poste ne correspondait à mes attentes, j'ai répondu à une annonce, j'habite Metz et le poste se trouve à VAXY 50 km de mon domicile. Le poste paraissait intéressant vu la présentation faite par la cadre qui m'a reçu et le directeur paraissait honnête.

J'accepte le poste et je reçois des appels me tenant des propos assez calomnieux sur l'établissement mais je n'en tiens pas compte.

Après quelques temps d'exercice, je me rends compte que des pratiques instaurées ne correspondent pas du tout à ce que j'ai pu apprendre en école d'infirmière pour exemple des personnes âgées étaient sous contention mais pas de trace de prescription médicale du médecin, ni consentement éclairé de la famille.

Des traitements étaient administrés occasionnellement sans prescription médicales ni consultation du médecin, le tout couvert par les médecins car ceux-ci établissaient les prescriptions après que l'on leur demandait. De plus, nous faisions prescrire des traitements sur le nom de certains résidents car ceux-ci étaient bien couverts par les caisses et mutuelles.

De fil en aiguille, je me rendais compte de beaucoup de choses, en ce qui concerne les contentions j'ai réactualisé les dossiers en avertissant ma cadre car mentionné dans les règles de déontologie, certains médecins étaient étonnés de ma demande.

De surcroît une habitude avait été prise par les médecins traitant pour effectuer les prescriptions médicales des résidents mensuellement sans les ausculter et la visite était facturée.

De plus un risque majeur se présentait via le cuisinier, il a été plusieurs fois ivre au cours de sa fonction et mes collègues et moi-même nous avons dû le remplacer en couvrant l'affaire pendant que le directeur le ramenait chez lui (risque d'incendie).

J'ai averti l'inspection du travail dans les premiers temps de mon poste en leur demandant de faire un contrôle en étant.

Suite à ma démission, j'ai commencé a écrire 3 lettres à entetes d'établissements pour lui faire peur mais rien n'a fonctionnés